



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL**

**N°R93-2025-046 BIS**

**PUBLIE LE 28 FEVRIER 2025**

# Sommaire

**Arrêté portant désignation de M. Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes, pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application de l'article 39 du décret n° 2004-374**





**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

**Arrêté du \_\_\_\_\_  
portant désignation de M. Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes  
pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.**

---

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 (09h04) au dimanche 2 mars 2025 (21h57) ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Hugues MOUTOUH, Préfet des Alpes-Maritimes, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur **du samedi 1er mars 2025 (09h04) au dimanche 2 mars 2025 (21h57) ;**

### ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 28 Février 2025

Le Préfet,

**SIGNÉ**

Georges-François LECLERC